

# Compte-rendu du Bureau Syndical du mardi 22 octobre 2019 à Le Pouzin

Étaient présents : Mme Aïda BOYER, Mme Stella BSERENI, M. Jean-Pierre LEFEBVRE, M. Alain LOUCHE, M. Gilbert PETITJEAN, M. Gérard GRIFFE, M. Maurice QUINKAL.

Assistaient également en tant qu'invités : M. M. Maurice QUINKAL, M. Mark CARRINGTON, Mme Marie MAHIEU, Mme Athénée ROUBIN.

**Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 18h10**

1/ Discussion autour du document intitulé « Réflexions sur le fonctionnement et l'avenir du Syndicat Mixte des Inforoutes \_ Version du 08/08/2019 » :

M. Maurice QUINKAL rappelle la teneur et le contexte de ce document et que concernant les 11 agents sur 41 que compte Numérian, le bureau doit statuer sur la suite à donner. Maurice QUINKAL rappelle également l'audit du département reçu par les membres du Bureau : audit qui conclut au regroupement du personnel sur un même lieu de travail.

Après plusieurs temps de discussions, les élus décident de recevoir les agents le jeudi 7 Novembre à 15h dans les locaux de Vidalon à Davézieux.

Les membres du bureau syndical demandent à la direction présente d'en informer les agents.

2/ Information sur les dernières évolutions ressources humaines :

M. Maurice QUINKAL évoque le départ de son Assistante de Direction et annonce qu'il n'y aura pas de remplacement tel quel. Dans un premier temps, une partie du travail de Sophie JOURDAN a été transféré vers Alexandre DUCOL, assorti d'une réorganisation en interne.

M. Maurice QUINKAL demande au bureau l'autorisation d'augmenter les heures de son contrat de 24 à 35h hebdomadaire, en précisant que cela reviendrait à 26h sous PEC et 9h normales. Il est également proposé au Bureau de recruter Marie SERCLERAT en qualité de RH (1750,00€/mois pour 14h/semaine).

M. Maurice QUINKAL montre le tableau des charges de personnel SMI/EPIC : en l'état il est possible de stabiliser l'ensemble des emplois et ce jusqu'en 2022.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité la modification du contrat de travail d'Alexandre DUCOL et le recrutement de Marie SERCLERAT.

3/ Assurance Risques Statutaires :

M. Maurice QUINKAL précise que la direction étudie actuellement un contrat groupe avec le CDG07

Assurance Risques Statutaires pour un coût annuel d'environ 18 000,00€ par an.

D'une manière générale, Aïda BOYER pense qu'il est désormais nécessaire de prendre un cabinet juridique en tant que conseil ainsi qu'une assurance.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité l'adhésion à ce contrat groupe.

#### 4/ Information diverses :

M. Maurice QUINKAL présente un projet de protocole de temps de travail.

Aïda BOYER précise que tous les élus doivent en prendre connaissance.

Gilbert PETITJEAN suppose qu'il est correctement rédigé.

Aïda BOYER confirme, elle l'a lu et le contenu lui va parfaitement.

Les membres du bureau syndical approuvent celui-ci et propose de le présenter au prochain Comité Technique Paritaire avant un retour au Comité Syndical.

M. Maurice QUINKAL annonce que les barrières de la terrasse ne sont pas aux normes et qu'il convient de les faire changer ; notamment à des fins de sécurité lors de la location de la salle de conférence.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité le remplacement des barrières.

Aïda BOYER demande à ce que soit réalisée une visite des pompiers dans le cadre de la commission de sécurité.

M. Maurice QUINKAL présente le devis du CDG07 pour le traitement et la conservation des archives.

La convention proposée est de 3 678€.

Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité la signature de cette convention avec le CDG07.

#### 4/ Convention Pass Numérique :

M. Maurice QUINKAL indique qu'il convient de signer la convention Pass Numérique avec le ministère de l'économie et des finances pour un montant de 540 300,00€.

Les membres du Bureau Syndical acceptent à l'unanimité la signature de cette convention.

**La séance est levée à 20h15.**